



# Fan4you !

La possibilité de financer tes activités Special Olympics.

Janvier 2016 / V2

**Special Olympics**  
Switzerland





# Définition d'un Fan

Par „Fan“ Special Olympics Switzerland (SOSWI) comprend une personne privée qui par une contribution financière soutient des activités qui s'inscrivent dans le mouvement Special Olympics en Suisse.

La contribution du Fan est une donation et en conséquence elle est déductible fiscalement.

## L'action „Fan4you“

L'action „Fan4you“ est la possibilité de soutenir de façon ciblée la participation de sportifs à des événements du mouvement Special Olympics.

### Les buts

Le premier but de SOSWI est donner la possibilité à des personnes participantes aux activités du mouvement Special Olympics telles que des sportifs, des organisateurs, des (sport)coaches, des responsables de Special Trainings (ci-après le partenaire) d'autofinancer leurs activités.

Le second but de SOSWI est de sensibiliser la société civile à la valorisation, la reconnaissance et l'intégration des personnes en situation de handicap mental en gagnant de nouveau Fan pour le mouvement Special Olympics

### A qui s'adresse „Fan4you“?

L'action „Fan4you“ est pour les personnes qui sont responsable (ci-après des partenaires) d'une activité sportive concrète avec les personnes en situation de handicap mental dans le cadre du mouvement Special Olympics

### Comment fonctionne „Fan4you“?

Ce sont les partenaires qui recrutent des Fans auprès de leur environnement et de celui de leurs sportifs par la distribution d'une lettre personnalisée par les partenaires mais éditée et imprimée par SOSWI.

Cette lettre „Fan4you“ concerne une activité et/ou un projet concret et en principe annuel à financer.

Cette lettre contient un bulletin de versement avec un code permettant de personnifier l'affection des soutiens.

### Le soutien

Le soutien est versé sur un compte de la Fondation Special Olympics Switzerland, reconnue d'utilité publique, et par conséquent il a le statut de donation que l'on peut déduire fiscalement. Pour preuve écrite à faire valoir lors d'une déclaration d'impôt, le donateur reçoit quelques jours après son versement une lettre de remerciement, écrite par le partenaire et cosigné par un représentant de SOSWI.

Les donateurs sont enregistrés sous le code du partenaire.

Le partenaire reçoit 60% du montant du soutien.



Le versement du montant au partenaire se fait à la fin du mois et au maximum 3x par année selon accord entre SOSWI et le partenaire.

## Prestations des partenaires

- Inscription de son action par le formulaire ad hoc définissant le début et la fin de l'action
- Fournir une photo digitale de qualité impression de son groupe sportif ou illustrant l'action à soutenir
- Ecrire une lettre de 2000 signes environ contenant un descriptif de l'action à soutenir et pourquoi le la soutenir
- Ecrire une lettre de remerciement de 1500 signes environ
- Fournir les signatures des personnes concernées en format digitale et en qualité d'impression
- Donner quittance à SOSWI des versements versés

## Prestations de SOSWI

- Coordination et gestion de l'action
- Création et édition de la lettre et du bulletin de versement codé annexé
- Enregistrement du donateur
- Reporting mensuel des donations adressé au partenaire
- Envoi de la lettre de remerciements et de la certification de la donation (envoi dans la semaine qui suit le versement)
- De 1 à 3 versements des 60% des revenus perçus selon un agenda défini de concert entre le partenaire et SOSWI
- En cas d'action importante touchant au minimum 1'000 donateurs potentiels, possibilité d'un mailing 1x par année avec un bulletin de versement spécifique
- Chaque Fan reçoit au printemps de l'année qui suit son soutien la Revue de SOSWI.
- Chaque Fan reçoit avec sa lettre de remerciement un autocollant „I am Fan“





# Exemple concret

Le coach x décide d'inscrire son groupe aux National Games de Special Olympics. Dans ce cadre, il se met d'accord avec SOSWI pour recevoir 200 flyers avec bulletin de versement qu'il distribue auprès de ses relations.

Le soutien obtenu se monte à un total de CHF 2'184.- grâce à 52 versements de CHF 42.- en moyenne.

La coordination, le conseil et le suivi de l'action coûte CHF 300.-.

Le coût pour le layout et l'impression des lettres bulletins se monte à CHF 150.-.

Les coûts de traitement des bulletins de versement est de CHF 208.- (CHF 4.- par donation) et les coûts d'envoi des lettres (Enveloppe, impression lettre et affranchissement) se montent à CHF 104.- (CHF 2.- par envoi)

## Résultat

### Recette

<u>Entrée brute</u>	2'184.00
---------------------	----------

Total des recettes	2'184.00
--------------------	----------

### Charges

Versement au coach x (60%)	1'310.40
----------------------------	----------

La coordination, le conseil et le suivi	300.00
---	--------

Layout et impression des lettres bulletins	150.00
--	--------

Traitement des donation	208.00
-------------------------	--------

<u>Lettres et coût d'envoi</u>	104.00
--------------------------------	--------

Total charges	2072.40
---------------	---------

Différence au bénéfice de SOSWI (5.1%)	111.60
--	--------

Le montant de CHF 1'310.40 sera versé au coach à la fin de l'action



# Questions et réponses

## **Pourquoi le partenaire reçoit „seulement“ 60% des entrées?**

Les 40% restant visent à financer les coûts administratifs, le layout, les impressions, les envois et le traitement des données. Le partenaire n'a pas de risque financier puisque les coûts sont à la charge de SOSWI même dans le cas où les 40% ne couvrent pas les charges.

## **Que fait SOSWI de ses revenus éventuels?**

Ils sont simplement affectés à la réalisation des buts de SOSWI soit de développer des offres sportives pour les personnes en situation de handicap mental.

## **Pourquoi SOSWI prend le risque d'un déficit avec une part 40% des revenus?**

L'action „Fan4you“ n'a pas pour objectif pour SOSWI de collecter des fonds. Elle a l'objectif que les personnes intéressées puissent profiter de son offre sportive sans soucis financier.

## **Y-a-t-il une donation minimale ?**

Non, il n'y a pas de montant financier minimal. Chaque donation est bienvenue et fait l'office d'une lettre de remerciement.

## **Est-ce que l'action „Fan4you“ d'un partenaire peut avoir un compte qui lui est propre?**

Non le compte utilisé est celui de SOSWI (80-4545-9) pour des questions de traitements des données et pour bénéficier de l'exonération fiscale. .

## **Nous avons déjà lancé une collecte de fonds par l'intermédiaire de notre club. Que penser?**

Une action „Fan4you“ ne doit pas entrer en concurrence avec une action similaire de son club ou encore prendre des donateurs de son club. „Fan4you“ est destinée à financer un projet précis et limité dans le temps. Elle est à concevoir comme une action complémentaire au financement de son club. Dans tous les cas, il n'y a pas d'obligation à lancer une action „Fan4you“.

## **Est-ce qu'un Fan d'une action „Fan4you“ peut aussi être un Fan par ailleurs?**

Oui. Une personne peut contribuer à plusieurs actions „Fan4you“ ou encore être en sus un Fan de Special Olympics. A chaque fois le versement du Fan est affecté à l'action „Fan4you“ qui l'a interpellée..

## **Est-ce que les Fans d'une action „Fan4you“ est aussi contacté par ailleurs par SOSWI ?**

Non. SOSWI garantit au partenaire qu'il n'utilisera pas les adresses des Fans de son action „Fan4you“ pour financer d'autres actions. La seule exception est la Revue de SOSWI qui est envoyée au printemps à toutes les personnes proches de SOSWI et qui contient un bulletin de versement neutre.



## **Comment le partenaire peut savoir qui lui a versé un soutien?**

SOSWI informe le partenaire par mail à la fin de chaque mois et tant que dure l'action des statistiques des soutiens et des coordonnées des donateurs (Prénom, nom, adresse, contribution).

## **Que passe-t-il s'il y a encore des donations après la fin d'une action „Fan4you“?**

Si la donation a été versée par l'intermédiaire du bulletin de versement de référence de l'action „Fan4you“ alors le soutien reste dû au partenaire. Le versement de ce soutien est affecté à l'occasion d'une action ultérieure „Fan4you2“.

## **Que se passe-t-il avec les Fans lorsque le partenaire décide de ne plus les solliciter?**

Les Fans de l'action „Fan4you“ reçoivent pendant 2 ans la Revue de SOSWI avec le bulletin de versement neutre. Si les personnes ne versent rien sur ces bulletins de versement leur adresse sont supprimées du listing d'envoi de cette Revue SOSWI.

## **Quel est le statut de ce versement ?**

Le versement d'un soutien Fan est à considérer comme une donation déductible fiscalement selon les modalités cantonale de déduction puisque technique ce versement est versé sur le compte de la Fondation Special Olympics Switzerland qui est reconnue d'utilité publique.

## **Que se passe-t-il si un donateur utilise un autre bulletin e versement que ceux fournis ?**

Un versement qui n'est pas effectué avec le bulletin fourni ne peut pas être affecté à une action „Fan4you“ puisque les codes des bulletins font référence au partenaire. Ne pouvant être référencé et affecté, le versement sera alors considéré comme une donation à SOSWI.